

NEGOCIATIONS GROUPE

MERCREDI 15 AVRIL 2009

Cette paritaire faisait suite à l'échec des négociations du 7 avril. La CFDT avait engagé les actions de grève et de protestations prévue en cas d'échec et avait envoyé une lettre à la DG demandant la réouverture des négociations. Celle-ci avait accepté face à notre détermination.

Les actions de grève ont donc été suspendues jusqu'à l'issue de cette nouvelle paritaire.

Rappel de nos revendications en début de paritaire :

SALAIRES :

(+ 0,8% + 15 €) rétroactif au 1^{er} janvier 2009 pour les AV1 et 2

Un budget d'AI de 0,8 % dont 0,3% pour les AI habilitations/promotions non payées en 2008.

Nous demandons une mesure pour l'AV3, avec une augmentation des parts fixes de 0,5% pour 2009.

PRIME :

500 € + 500 €, soit 1000 €, avec l'engagement que la CFDT s'engage à arrêter le procès en cours sur le litige intéressement de 2006.

La discussion a été serrée et plusieurs suspensions de séance ont eu lieu.

A l'issue de la paritaire, les dernières propositions de la DG sont les suivantes :

Elle va soumettre 3 accords, portant sur les salaires, la prime exceptionnelle et le chômage partiel. Elle indique qu'en cas de non signature (c'est-à-dire non signés par des OS représentant au moins 30% des suffrages aux dernières élections), ceux-ci ne seront pas appliqués.

Salaires :

- Inférieur à 1800 € : 1,2% AC au 1/01/09 + 0,5% AI au 1/1/09 (958 salariés concernés)
- De 1800 € à 3000 € : 1% au 1/1/09 + 0,5% AI au 1/1/09 (2366 salariés, dont 62 cadres)
- Sup à 3000 € / 0% en AC + 1% AI au 1/7/09 (1018 salariés dont 48 TAM)
90% des cadres devraient bénéficier d'une revalorisation de leur forfait au moins égale à l'inflation sur les 3 années 2008 à 2010.
- Primes de vacances et complément familial : + 1%
- Prime exceptionnelle : la DG propose 600 € (payée en juillet) dont 300 € au titre du règlement du litige en cours sur 2006. Notons que la CFDT est seule allée au tribunal

contre la DG sur l'application de l'intéressement groupe 2006 (450 € par salarié sont en jeu).

- Intéressement 2009 : une paritaire sera programmée d'ici fin mai pour définir les critères 2009 de la part Groupe.
- **Chômage partiel : celui-ci sera indemnisé à 100% pour les salaires de base inférieurs ou égaux à 2500 € (garantie du salaire net toutes primes comprises pour les salaires de base inférieurs ou égaux à 2500 €). Au-delà, c'est la convention collective qui s'applique. La mesure est rétroactive pour les salariés concernés fin 2008 et début 2009.**

La CFDT a fait un certain nombre de propositions en fin de négociation pour obtenir un accord, notamment sur la question des salaires et de la prime :

Salaires :

- Inférieur à 1800 € : **1,2%+10€ AC** au 1/01/09 + 0,5% AI au 1/1/09
- De 1800 € à 3000 € : **1%+10€** au 1/1/09 + 0,5% AI au 1/1/09
- Sup à 3000 € / **0,5% en AC** + **0,6% AI** au 1/7/09.
- **Création d'un budget spécial de 0,4% d'AI pour financer les habilitations/promotions des salariés qui ont été lésés en 2008.**
- **Prime : 600 € au titre de 2008 (sans règlement du litige 2006)**

La DG a refusé de les prendre en compte et reste figée sur ses dernières propositions.

Les textes des projets vont nous parvenir d'ici quelques jours.

La CFDT va maintenant consulter les sections syndicales sur les différents projets et prendra position ensuite.

Nous prendrons des initiatives pour obtenir de véritables avancées pour les salariés !!

Pour cela, soutenez une Organisation Responsable !

Adhérez à la CFDT
!

La CFDT, c'est faire.

